



Crédit Municipal de Nancy - Conseil d'Orientation et de Surveillance du 08 mars 2023

Budget Primitif 2023 – Rapport du Directeur

I. Le cadre général

Le Budget Primitif 2023 qui est soumis au vote du Conseil d'Orientation et de Surveillance s'élevé globalement à 740 800 €. La section de fonctionnement s'établit à 684 300€, celle d'investissement à 56 500€.

		Budget Primitif 2023	Budget 2022	Évolution BP 2023 / BP 2022	Réalisé 2022	Évolution BP 2023 / Réalisé 2022
Fonctionnement	Dépenses	684 320€	651 525€	+5,0%	631 434€	+8,1%
	Recettes				574 526€	+19,1%
Investissement	Dépenses	56 497,00	53 702 €	+5,2%	25 005,11	+125,9%
	Recettes				58 475€	-12,3%
Total	Dépenses	740 817 €	705 227 €	+5,0%	656 439,11 €	12,9%
	Recettes				638 931,11 €	15,9%

Ce budget s'inscrit dans le prolongement des orientations budgétaires débattues lors de la réunion du Conseil d'Orientation et de Surveillance du 08 décembre 2022.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes

- L'évolution de l'activité de prêt : s'agissant du prêt sur gage, l'année 2022 s'est inscrite dans la poursuite de 2021, avec la remontée du montant des engagements et de l'encours après leur chute brutale en 2020 en raison de la crise sanitaire. Toutefois, le niveau d'avant-crise n'est toujours pas retrouvé. Dans le détail, le 1^{er} semestre 2022 a été très dynamique alors que le second a été marqué par un relatif essoufflement de l'activité. Le début d'année 2023 est assez soutenu, mais l'évolution de l'activité reste toujours difficile à prévoir avec précision. L'objectif reste néanmoins de maintenir l'encours au-dessus de 3M€ ; ce qui permettrait des recettes de l'ordre de 530 000€ (y compris produits des ventes). S'agissant du prêt personnel, Il est espéré une reprise de la demande. De manière prudentielle, ses recettes sont estimées à 2 000€.
- Les recettes issues de l'activité « contentieux », amenées à terme à s'éteindre, poursuivent logiquement leur baisse : elles sont estimées globalement, et de manière prudentielle, à 10 000€ en 2023 (16 000€ réalisés en 2022) ;
- Les recettes issues de l'activité « immobilière » devraient, sauf aléa, connaître en 2023 une nouvelle « année pleine », soit une recette estimée de l'ordre de 74 000€ en loyers. Les récupérations de charges sont prévues en hausse sensible - à hauteur de 21 000€ - en raison des très fortes augmentations des tarifs des énergies (voir partie dépenses).
- Les recettes générées par les autres activités sociales, en premier lieu par la vente aux enchères solidaire, sont intégralement reversées. Ces activités, qui participent pleinement à la vocation sociale de l'établissement, induisent par ailleurs certaines dépenses.

B. Les dépenses

1. Les frais de personnel

Les frais de personnel prévisionnels s'élèvent au total (y compris taxe sur les salaires et taxe d'apprentissage) à 405 855€. Le budget 2023 intègre en particulier les différents avancements, ainsi que les formations professionnelles prévues en 2023 et celles non réalisées en 2022 (ex : formation des administrateurs). Cette augmentation globale (+5%) s'explique également pour partie par le fait de versements de « demi-traitements » en 2022 (en raison d'un congé maladie de longue durée).

2. Les travaux et services extérieurs

La proposition budgétaire 2023 (155 000€) est en augmentation par rapport au réalisé 2022 (144 000€). Ce poste demeure élevé en raison notamment d'un certain nombre de dépenses incompressibles liées en particulier à la maintenance et à l'entretien des équipements et des locaux. Il est surtout impacté en 2023 par la très forte hausse des prix de l'énergie¹. Parmi les principaux postes, il convient de retenir :

- Un budget de 49 000€ (réalisé 2022 : 40 000€) au poste « maintenance / réparations / entretien / location » des bâtiments et équipements, dont la réalisation des contrôles périodiques obligatoires (installations électriques, ascenseurs, incendie, balances, etc.) et les dépenses nécessaires à la maintenance et au contrôle annuel de l'analyseur de métaux, de la chaufferie, des logiciels et du matériel informatique, du système de surveillance, de la caisse automatique, de la téléphonie et de la reprographie ;
- Des dépenses énergétiques en très forte hausse compte tenu de l'augmentation des tarifs (et malgré les différents d'économie d'énergie²), à hauteur de 50 000€ (réalisé 2022 : 20 000€) ;
- Le maintien des différentes cotisations d'assurances pour un budget de 18 000€ ;
- Les prestations de service (télésurveillance, sauvegardes et plan de reprise d'activité informatiques, collecte du courrier, site Internet, contrôle périodique, gardiennage des expositions, recours à une médiation en cas de litige, expertises judiciaires, etc.) sont proposées à 16 000€ (réalisé 2022 : 38 000€³);
- Les honoraires (commissaires aux comptes + avocats), à hauteur de 12 400€ (réalisé 2022 : 11 500€) ;
- Des droits de prise en hausse à hauteur de 8 000€ (idem réalisé 2022), tenant compte des évolutions possibles du cours de l'or et du montant des engagements et renouvellements.

3. Les opérations sociales

L'objectif de reversement aux associations dans le cadre de la vente solidaire est de 15 000€, intégré au budget.

4. Les transports et déplacements

Le budget 2023 (1 450€) reste très limité, crise sanitaire oblige. Il inclut les déplacements professionnels du personnel, ainsi que les transports de valeurs pour les ventes aux enchères et l'approvisionnement en espèces.

5. Les frais de gestion générale

Un gros effort d'économies a été réalisé ces dernières années sur ce poste, permettant aux dépenses correspondantes de baisser de 40% entre 2013 (33 400€) et 2022 (21 500€), grâce notamment à « l'internalisation » de certains coûts ou encore la réduction des dépenses de communication. Pour 2023, il est prévu de contenir ces dépenses à hauteur de 20 500€, en tenant compte notamment de l'importance des frais d'affranchissement - dont les tarifs augmentent chaque année - et d'un effort de promotion à faire pour accroître l'attractivité du prêt sur gage.

6. Les frais financiers

La remontée tardive de l'encours des prêts sur gages n'a nécessité qu'un tirage limité sur la ligne de trésorerie en début d'année 2022 et donc généré des frais financiers moindres. Les tirages sont dorénavant à un niveau haut, « renforcé » par l'augmentation des taux d'intérêt. D'où un budget proposé à 9 600€ (réalisé : 7 200€), qui intègre également les commissions pour les opérations par carte bancaire (en hausse régulière en raison notamment du recours plus fréquent au paiement à distance), ainsi que les versements éventuels au FGDR, les frais de contrôle ACPR et la redevance BCE⁴.

¹ Tarif du gaz multiplié par 10 entre janvier 2022 et janvier 2023 !

² Isolation du bâtiment, baisse de température de chauffage, généralisation progressive de l'éclairage LED.

³ Le budget 2022 intégrait les frais relatifs au remplacement temporaire d'un agent.

⁴ Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, Banque Centrale Européenne.

7. Les dotations aux amortissements et provisions.

Les dotations aux amortissements et provisions constituent chaque année une partie conséquente du budget compte tenu de l'importance des investissements réalisés depuis une dizaine d'années. Ce rythme s'étant ralenti ces dernières années, les dotations aux amortissements amorcent une baisse en 2023. De leur côté, les dotations pour créances douteuses du contentieux et des prêts sur gages poursuivent leur baisse tendancielle.

Au total, les dotations proposées pour 2023 s'élèvent à 44 200€ (réalisé 2022 : 51 200€).

Dans le détail :

- Les dotations aux amortissements concernant les bâtiments, équipements, matériels, logiciels, etc. se chiffrent à 38 300€ (réalisé 2022 : 44 500€) ;
- Les dotations aux provisions pour créances douteuses (contentieux et prêts sur gages) sont prévues à hauteur de 5 500€, conséquence logique de l'extinction progressive de l'encours contentieux et de l'assainissement de l'encours des prêts sur gages.

Les dotations aux amortissements devraient poursuivre de manière plus prononcée leur décline en 2023, ce qui libérera des marges de manœuvre pour l'établissement.

III. La section d'investissement

Depuis 2013, de très gros efforts d'investissement ont été engagés visant à la fois à combler le déficit d'investissement des décennies précédentes, répondre à l'évolution de la réglementation et des risques et améliorer la qualité du service.

Pour mémoire, le programme pluriannuel d'investissement a été décliné autour de 5 axes :

- La sécurité des personnes, des locaux et des biens ;
- Le respect des normes en matière d'hygiène et de santé et l'amélioration des conditions de travail ;
- Le respect de la réglementation, la conformité des procédures et la prévention des risques ;
- La modernisation de l'activité ;
- La bonne gestion des locaux, la recherche d'économies de fonctionnement et l'amélioration de la performance énergétique.

Programme prévisionnel d'investissement pluriannuel

AXES	ACQUISITIONS/TRAVAUX	2023	2024	2025
Respect des normes en matière d'hygiène et de santé et amélioration des conditions de travail et d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Installation d'écrans de diffusion d'informations • Amélioration de la luminosité • Accès internet élargi pour la clientèle 	6 000,00 €		
Modernisation de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du logiciel prêt sur gage pour permettre la création de comptes en ligne • Information de la clientèle par sms 	25 000,00 €		
	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un nouveau site internet 		6 000,00 €	
	<ul style="list-style-type: none"> • Dématérialisation de la chaîne comptable 		30 000,00 €	
Travaux dans le bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> • Réfection d'un ascenseur 	20 000,00 €		
	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la performance énergétique (panneaux solaires / remplacement des ampoules en LED) 	5 000,00 €		
	<ul style="list-style-type: none"> • Toiture 			70 000€
TOTAL PLURIANNUEL			162 000€	